

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 décembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY.

Mmes Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Dominique VIGIER à M. Pierre SORHAITS, M. Claude YAOUANC à Mme Chantal BONZON, Mme Valérie RECART à Mme Marie-Dominique GAY.

Monsieur le Maire fait remarquer à Mr Sorhaits que la procuration de Mme Vigier n'est pas signée donc ce qui la rend caduque légalement parlant.

Absents excusés: Mme Emmanuelle DALLET & Ms Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé de rajouter à ce Compte Rendu la modification de Mr Sorhaits et la réponse de Mr le Maire

Adopté à l'unanimité

URBANISME:

1- Conventions de servitudes et de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique;

Adopté à l'unanimité

ECONOMIE:

- 2- Dérogations au repos dominical pour l'année 2018;
 - Pour: 7, dont 1 pouvoir

(Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Sophie DELETTRE, Paul BAUDRY, Hugues BIGE, Claude YAOUANC, Annie UHALDEBORDE).

- Contre: 8, dont 2 pouvoirs (dont celui de Mme Vigier)

(Michel GOÑY, Pierre SORHAITS, Dominique VIGIER, Brigitte ETCHEVERRY, Frédéric ETCHEGARAY, Marie-Dominique GAY, Valérie RECART, Francis DAVRIL.

- **Abstention**: 1 (Michel LAHORGUE)

Les débats seront intégralement retranscrits dans le Procès-Verbal du conseil municipal.

Avis défavorable

> INTERCOMMUNALITE:

3- Avenant à la convention pour l'entretien des terrains du stade Mendibista avec la commune d'Arcangues ;

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DE L'OPPOSITION:

Question de Mme Dominique VIGIER :

Cette annonce 1348103398 visible sur le Bon Coin concerne une partie du terrain de 2000 m² que la majorité municipale, seule, a rendu constructible voici quelques semaines.

Il était pourtant annoncé que cette parcelle servirait exclusivement à construire 2 maisons, l'une pour Jeannot Lahorgue présent ce jour-là au conseil municipal, l'autre pour sa fille afin qu'ils reviennent habiter sur Bassussarry.

Je rappelle que la majorité municipale avait précédemment fermé les yeux sur la vente avant le terme réglementaire d'une maison appartenant à une ex-conseillère municipale issue de la majorité.

Cette « faveur » avait permis à la démissionnaire de réaliser une plus-value conséquente.

Au moment où d'énormes constructions vont fleurir sous les balcons d'opposants et anciens opposants, quelles mesures prendra cette fois-ci la majorité municipale pour rétablir un semblant d'équité ?

Monsieur Le Maire répondra à cette question en présence de Mme Dominique VIGIER.

2) Question de M. Michel GONY:

La station d'épuration :

Plutôt que de rejeter les eaux usées directement à la Nive nous avions vainement suggéré le mois dernier en Conseil de la remonter pour alimenter le golf.

Ceci étant, la circulaire interministérielle du 8 Décembre 2006 prévoit que « l'urbanisation de nouveaux secteurs ne puisse intervenir alors que la collecte et le traitement des eaux usées

qui en seraient issues ne pourraient pas être effectuées dans les conditions conformes à la réglementation en vigueur ».

La mairie de Bassussarry aurait dû terminer les réparations pour fin 2017 : les travaux ne commenceront qu'en 2018.

On ne peut se contenter de croiser éternellement les doigts en espérant que la DDTM ne passe pas pour verbaliser ?

Que fera la majorité si la DDTM bloque les programmes immobiliers en cours, ceci en particulier au niveau des pénalités financières imposées

- par l'État
- par les particuliers voyant leurs projets immobiliers suspendus donc retardés ?

Les débats seront intégralement retranscrits dans le Procès-Verbal du conseil municipal.

3) Question de M. Pierre SORHAITS

Le trinquet de Bassussarry dispose actuellement d'une capacité de :

- 26 couverts à l'intérieur
- 24 couverts à l'extérieur (par beau temps)

La quasi-totalité des conseillers municipaux n'y ayant jamais mangé ne savent pas que quotidiennement il est proposé :

- 4 entrées * 4 plats * 2 desserts à la carte ainsi que
- 1 entrée * 1 plat * 1 dessert en formule du jour

Le projet consiste, une fois les travaux de réaménagement de la place achevés, à porter à 70 le nombre de couverts tout au long de l'année avec ouverture 7 jours sur 7.

Les 3 repreneurs potentiels du trinquet sont des cuisiniers de formation.

Pour parvenir à cette capacité de 70 couverts, ils souhaitent créer en accord avec notre architecte une terrasse harmonieuse, chauffée et étanche côté place.

L'actuelle terrasse remplacerait les tonneaux qui eux glisseraient sur le côté droit de la façade.

Renseignement pris, l'acquisition d'une licence IV s'avère impossible car à moins de 100 m de l'église dans un village de moins de 5000 habitants.

La partie cuisine sera développée dans le trinquet quoiqu'il arrive, avec ou sans concurrence.

Question:

La municipalité ne doit-elle pas attendre que soit réalisé cet agrandissement pour autoriser la venue éventuelle d'un restaurateur-concurrent parlant déjà d'un besoin en investissement de 200 000 € (à la charge de qui ?) et qui engendrerait une lutte commerciale fratricide dans un village aujourd'hui paisible ?

L'ancienne mairie, fermée depuis des années, peut attendre encore quelques mois qu'un locataire nous propose une activité complémentaire à celles déjà existantes.

La création d'un fonds de commerce est une aubaine pour un investisseur. Rapidement il peut doubler son bénéfice en revendant un fonds qui ne lui a rien coûté.

La majorité se doit aussi de vérifier que la cuisine proposée sera succulente et non spéculative.

Les débats seront intégralement retranscrits dans le Procès-Verbal du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h57.

Fair à Bassussarry, le 28 décembre 2017.

Paul BAUDRY.